



Banque m'a preleve a tort depuis 6 ans somme de 30 euros

Par **MUSEMENT**, le **11/03/2012** à **09:26**

Bonjour,
Je me suis rendue compte il y a 9 mois maintenant que sur mes relevés de compte bancaire, que ma banque me prélevait la somme de 30 euros chaque début de mois de juillet pour une assurance portable que j'aurai souscrite chez eux.
Or je n'ai jamais souscrite de contrat assurance portable chez eux. Je me suis présenté à la banque juillet 2011 après leur prélèvement et l'Agent d'Accueil m'informe que cela fait 6 ans qu'ils procèdent à ce prélèvement chaque juillet de l'année sur mon compte bancaire. Cet Agent m'a demandé d'envoyer un courrier à leurs Archives pour qu'ils ressortent le double de ce contrat. Démarches effectuées de suite en juillet 2011. Fin juillet, je suis retournée à la banque pour avoir des nouvelles, ce même Agent m'a dit que c'était très long qu'il fallait attendre maintenant deux mois qu'ils recoivent eux la réponse des archives car en été il y a les vacances et moins de Personnel.
Sept j'y suis retournée, encore cet Agent m'a dit qu'il n'avait reçu aucune réponse des Archives et il m'a dit qu'il avait relancé encore entretemps mais sans réponse. Il m'a donc demandé d'envoyer une lettre à une adresse qu'il m'a donné, je l'ai fait de suite. Octobre, je suis retournée à la banque et là cet Agent m'a dit qu'il avait vu avec son Directeur et qu'ils allaient me rembourser mais que cela sera très long.
Mi décembre 2011 j'y suis retournée, cet Agent m'a dit que cela allait se faire en janvier 2012 car toutes les régularisations se font chaque début d'année. Il me l'a assuré.
Mi janvier 2012 aucun remboursement n'a été effectué, j'y suis donc retournée et cet Agent m'a dit que cela ne venait pas de lui mais de la Direction, j'ai demandé un RDV avec le Responsable de cette banque, cet Agent m'a répondu qu'il ne donnait pas de RDV pour ce type de demande et m'a fait comprendre que cela faisait 6 ans qu'ils me prélevaient je pouvais donc encore attendre plusieurs mois voir plusieurs années qu'ils me remboursent.
Dégoutée de ce ballotement, j'ai donc envoyé un courrier en AR à leur Direction à Montpellier ils l'ont reçu le 24 janvier 2012 sur preuve de dépôt et à ce jour, le 11 mars 2012 aucune réponse de leur part sur un

quelconque remboursement et rien sur mon compte bancaire n'ont plus
Cela fait maintenant 9 mois que j'attends la régularisation de 180 euros (30 x 6 ans)
Je souhaite déposer plainte au Commissariat de police et faire une procédure judiciaire avec Avocat gratuit ayant déjà plaidé ce genre d'affaire.
Attente conseil

Par **pat76**, le **11/03/2012** à **18:13**

Bonjour
Vous ne déposez pas plainte pour l'instant.
Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à la Direction de la banque dans laquelle vous la mettez en demeure de vous rembourser dans les 8 jours au plus tard les prélèvements illégaux d'un montant de 30 euros chacun, auxquels ils ont procédé chaque mois pendant 6 ans, dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre.
Vous précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans le délai précité, vous assignerez la banque devant la juridiction compétente pour faire valoir vos droits.
Vous indiquez que vous allez adhérer à l'AFUB afin de vous faire aider par cette association dans vos démarches.
Vous ajoutez que vous allez envoyer un courrier à un journal satirique paraissant le mercredi pour expliquer votre situation et les agissements de la banque.
Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **MUSEMENT**, le **11/03/2012** à **20:14**

Merci je vais suivre vos conseils et vais faire le courrier dès demain et vous tiendrai informé de ce qu'il va se passer